L'accident dont nous avons parlé hier s'est produit chez M. Dassonville, rue Notre-Dame-des-Anges. Le blessé s'appelle Louis Deneulin, âgé de 14 à 15 ans, bâcleur, demeurant à la Marlière. Il a eu les chairs de la cuisse droite déchirées assez profondément. Il a été transporté à l'Hôtel-Dieu. La guérison demandera au moins un mois de repos.

L'embranchement du canal. — Les travaux sont commencés ; une partie du matériel est rendue sur les lieux, et on établit une voie ferrée pour le transport de l'énorme quantité de terres à extraire, qui seront utilisées à des remblais considérables près de la nouvelle brasserie, en construction, sur la rive gauche du canal, en face de l'Ecole de Natation, et touchant à l'usine à gaz de *Tourcoing. Le surplus sera déversé sur l'emplacement* de la nouvelle gare à marchandises, Roubaix-Tourcoing.

Dégâts dans les récoltes. — Il est pénible de voir les dégâts commis dans certains champs, bordant les rues et sentiers de la banlieue. La police, *et on doit l'en féliciter, se montre justement sé*vère contre les délinquants. C'est ainsi que six procès-verbaux ont été dressés, les parents civilement responsables, à la charge de Renault Auguste, 8 ans, Baugard Gustave et Augustin 11 et 16 ans, *Dessoulier Arthur 11 ans, Leconte Jules*, 10 ans, et Vernessen Adolphe 9 ans.

Rixe sanglante à Roncq. — Dans la soirée de jeudi, deux ouvriers de ferme, d'origine belge, Camille Taeghen, âgé de 28 ans, et Pierre Fays, 22 ans, se prirent de querelle à l'estaminet Lava, à Roncq, et ne tardèrent pas à en venir aux mains. Tout à coup, Fays se sentant faiblir et prévoyant que l'issue de la lutte ne serait pas en son honneur, tira de sa poche un couteau qu'il plongea brusquement dans l'œil gauche de son adversaire. Celui-ci tomba comme une masse. Fays s'enfuit aussitôt; mais, il fut arrêté deux heures plus tard, au moment où il s'apprêtait à passer en Belgique.

La blessure du malheureux Taeghen, profonde de six centimètres, est horrible : l'œil est complètement ouvert en deux.

M. le docteur Houriez, de Roncq, qui donne ses soins au blessé, ne peut répondre de sa vie. Taeghen a été transporté chez son patron, au hameau du « Riche-Vinage »

Vendredi, M. Legrand, juge d'instruction, s'est transporté à Roncq pour entendre les témoins et la victime, qui ont été confrontés avec Fays. Celui-ci prétend avoir frappé son adversaire avec un morceau de verre et non avec un couteau. L'arme n'a pas été retrouvée et Fays a dû la jeter dans les champs.

Le coupable a été conduit à Lille, à six heures et demie. Si Taeghen ne succombe pas, comme on le craint, à une méningite, il sera envoyé dans un établissement spécial pour subir l'opération de l'extraction de l'œil.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

LILLE

La Société *de géographie de Lille* avait organisé, jeudi, sous la direction de M. Gosselet, professeur à la Faculté des sciences, directeur de la Société géologique du Nord, une excursion aux carrières de Lezennes. A deux heures et demie, quatre-vingts excursionnistes étaient réunis à la gare : on remarquait parmi eux un certain nombre de membres de la Société de Géologie, de Paléontologie et d'Hydrologie de Bruxelles, dont M. Gosselet est président.

Les excursionnistes sont arrivés à trois heures aux carrières, où ils ont été reçus par MM. Brin frères et Alfred Vétérine, de Paris et de Londres, et par M. Bouilliez, leur représentant pour le Nord. La descente s'est faite par les escaliers éclairés aux flammes de Bengale, et la promenade à travers les carrières a commencé sous la direction de M. Louis Levas, directeur des travaux.

Toutes les allées sont parfaitement éclairées, et aux points intéressants et qui nécessitent des explications, le magnésium jette sa lumière éclatante.

Ces explications, M. Gosselet les donne avec sa compétence spéciale et son talent de conférencier; il explique la formation des couches et fait l'historique de l'extraction de Lezennes.

C'est dans la plus vaste des salles des carrières que M. Gosselet a donné sa conférence proprement dite; il a parlé pendant près d'une heure, et le temps a paru court aux auditeurs.

La caravane est ensuite remontée au jour. Là, une nouvelle surprise attendait les promeneurs: un photographe braque sur les visiteurs son appareil, de sorte qu'il restera à chacun un souvenir durable de cette agréable excursion.

L'ÉRUPTION D'UNE USINE

Grand émoi dans Roubaix, où, semblable au volcan
Qui, sur le sol latin, lance des flotes de lave,
L'usine de Vaissier vomit incessamment
Les Savons du Congo, dont les gens chic se lavent.
39508d JEAN SCORLDI.

CONCERTS & SPECTACLES

Concert aux Champs-Elysées. — *Un concert* suivi de bal aura lieu dimanche 30 juin, à l'établissement des Champs-Elysées, maison Vandekerckove, 13, Boulevard de Cambrai et rue d'Isly, à Roubaix Voici le programme :

Une rencontre inattendue, comédie de Régnard, arrangée en un acte par Coquelin aîné. — Strabon, M. Verteuil. Cléanthis, Mme Verteuil.

Chansonnettes comiques par MM. Raymond et Verteuil.

C'est à Joinville, chansonnette par M. Verteuil. — *Jadis et aujourd'hui* rondeau, chanté par M. Raymond. — *Les garçons charcutiers*, par M. Verteuil. — *Charmante Rosalie*, chansonnette.

Ouvertures par l'Orchestre.

Ordre du spectacle : 1. *Rencontre inattendue* ; 2. Chansonnettes ; 3. Grand bal champêtre.

A 10 heures précises, grand bal champêtre. — On commencera à 9 heures.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du samedi 29 juin

Présidence de M. PARENTY, vice-président.

Rébellion contre la police. — Arthur Mathy, Louis Desrumeaux et Rosalie Leclercq sont prévenus de rébellion et d'outrages envers les agents de sûreté Anselin et Duhem. Mathy est en outre accusé d'avoir porté des coups et fait des blessures à un sieur Denoulet.

Le premier témoin entendu est le sieur Denoulet : *J'étais, dit-il, à l'estaminet Malfait, rue des Champs*, vers onze heures, onze heures et demie la *cabaretière* prévint les consommateurs qu'elle allait fermer son établissement. J'heure de retraite ayant sonné, Mathy me cherche querelle ; après m'avoir frappé il se permit d'attirer mon bras et le mordre ! (sic).

Arthur Mathy. — C'est faux; c'est Denoulet qui a commencé, il m'a traité de fainéant, de lâche. Quoi lâche? que je lui dis, répète un peu, je te flanque la main sur la figure. Je te mangerai, qu'y me répond. Là-dessus, nous nous sommes empoignés.

Le Président. — Oui, et vous lui avez lancé un coup de tête. Cela dénote ce que vous pouvez être, car il n'y a que les mauvais sujets qui donnent des coups de tête. Vous avez d'ailleurs été condamné 2 fois pour coups et blessures et malgré des avertissements sévères que vous aviez reçus du Tribunal, vous recommencez.

Vous êtes également prévenus Mathy, Rosalie Leclercq et Desrumaux de vous être rebellés contre les agents de police.

Les trois prévenus, avec un ensemble touchant :

— Nous ! nous n'avons rien fait.

Le Président. — Nous allons entendre les témoins.

L'*agent de sûreté Anselin* fait la déposition suivante :

Le 15 juin dernier, mon collègue Duhem et moi étions de service lorsqu'en passant dans la rue du Grand-Chemin nous entendîmes le bruit d'une rixe.

Arrivés rue des Champs, nous vîmes Mathy frappant Denoulet, nous voulûmes les séparer. J'ai été saisi à la gorge par Mathy et Desrumaux, sans mon collègue Duhem, je n'aurais pu me dégager.

Le Président. — Savaient-ils que vous étiez de la police.

L'agent. — Parfaitement. Nous avions mis en évidence nos insignes (écharpe tricolore traversant le haut du corps de gauche à droite et portant sur une plaque de cuivre ces mots gravés : « Police de Roubaix »).

De plus, nous avons dit aux combattants : Nous sommes de la police. Ah ! ah ! t'es de la police, fainéant, attends, je vais te faire ton affaire.

En même temps, cinq ou six individus ont sauté sur nous, pour nous empêcher d'emmener Mathy, pendant que Rosalie Leclercq nous tirait par le bras en criant : tas d'assassins, brigands, voleurs !

Rosalie Leclercq, une brunette de 24 ans, répond avec vivacité : Si on peut dire ! j'ai pris M. Duhem par le bras, mais je ne l'ai pas insulté, j'ai dit seulement fainéant.

Le Président. — Eh bien, ce n'est pas un outrage, cela. (Rires.)

Le troisième prévenu Louis Desrumaux proteste aussi de son innocence ; *les agents ont commencé par* taper sans dire qui ils étaient. Aussitôt qu'il a su qu'ils étaient de la police, il est resté tranquille.

L'agent de sûreté, *Florimond Duhem*, confirme la déposition de son collègue. Un sieur *Guns* a vu Rosalie Leclercq « flanquer une giroflée à cinq feuilles à un agent avec tant de violence que l'agent a vu 36 chandelles et est tombé de son long. »

Plusieurs témoins cités à la requête des prévenus, affirment que dès que les agents ont décliné leur qualité, les accusés les ont laissés tranquilles.

Après plaidoirie, le Tribunal acquitte Mathy du chef d'outrages, le déclare coupable d'avoir fait des blessures à Denoulet et d'avoir résisté avec violence et voies de fait aux agents de sûreté dans l'exercice de leurs fonctions, déclare également coupables de ce *dernier fait* Rosalie Leclercq et Louis Desrumaux, dit qu'en outre ceux-ci ont outragé les agents en les traitant de fainéants et d'assassins.

En conséquence, les condamne, savoir : Matty à 4 mois de prison et 16 francs d'amende; Desrumaux et Rosalie Leclercq, chacun à l'emprisonnement pendant 1 mois et à une amende de 16 francs.

Une étrange affaire. — Bien singulière méprise *que celle dont a failli être la victime un jeune* ouvrier de Roubaix, le nommé Camille Bernard.

Dimanche dernier, les époux C... logeurs rue de la Latte, à Roubaix, dormaient d'un profond sommeil.

Tout à coup la femme C... se réveille, s'aperçoit qu'elle vient d'être la victime inconsciente d'un drôle et déclare avoir reconnu un de ses locataires Camille Bernard.

Celui-ci est arrêté sous l'inculpation d'outrage à la pudeur.

Les commères du voisinage ayant donné libre carrière *à leur mauvaise langue, la pauvre dame C...* monte au grenier de sa demeure et se pend.

La corde est heureusement coupée à temps et Mme C... rappelée à la vie.

L'affaire venait aujourd'hui devant le Tribunal : la dame C... a persisté dans ses affirmations.

Chose bizarre ! il a été prouvé que la dame C... avait été la victime d'une hallucination et qu'elle avait pris un rêve pour une réalité. Bernard a été acquitté.

Condamnations diverses. — Léon Dorsale, 3 mois de prison pour vagabondage ; De Bruyn, 13 mois de prison pour avoir recelé à Roubaix des bijoux volés à M. Boutry, horloger à Seclin ; le sémite Louis Dreyfus, 6 mois de prison pour escroqueries et abus *de confiance* ; Alphonse Crombugge, 1 mois et 16 fr. d'amende pour coups et blessures; Calin, 13 mois de prison; Breyne, 2 ans et la femme Breyne, 2 mois pour vols et recels. MATHE POUYET.

NORD

Les « petits veaux » et les préparations de charcuterie. — Dans sa séance en date du 24 juin courant, le conseil central d'hygiène et de salubrité du département du Nord a émis le vœu suivant :

« Attendu que la chair des veaux, lorsqu'elle n'a pas pris par l'effet de l'âge une consistance suffisante, forme un aliment à peu près sans valeur nutritive; que cette chair peut, en outre, dans certaines circonstances encore mal définis par la science, nuire à la santé des consommateurs, et même, dans certaines préparations de charcuterie, donner lieu à de véritables empoisonnements;

» Le Conseil central de salubrité du département du Nord émet le vœu, que dans les grandes agglomérations de population, où les préparations de charcuterie entrent pour une part importante dans l'alimentation, surtout des classes ouvrières, la vente *de la viande des veaux trop jeunes, dits petits veaux*, soit absolument interdite. »

Société des agriculteurs du Nord. — L'assemblée mensuelle de la Société, qui devait avoir lieu au Grand-Hôtel de Lille le 3 juillet prochain, est remise au mercredi 7 août, à cause du Congrès international agricole qui aura lieu à Paris du 4 au 11 juillet.

Les adhésions pour les cours relatifs aux champs d'expériences et à l'enseignement scolaire agricole seront reçues jusqu'au 15 juillet, dernier délai, au siège de la Société Grande-Place, 8, à Lille.

Bailleul. — Mardi dernier, dans un accès de fièvre chaude, M. Paul Dehêere, âgé de 20 ans, s'est donné un coup de rasoir à la gorge. Il est mort hier matin des suites de sa blessure.

PAS-DE-CALAIS

La démission du maire de Calais. — Ainsi que nous l'avons annoncé, M. G. Wintrebert vient de renouveler sa démission de maire et de conseiller municipal entre les mains de M. le préfet du Pas-de-Calais. M. Wintrebert explique sa conduite *dans la lettre suivante, qu'il a adressée à ses col*lègues du conseil :

« Monsieur et cher collègue,

» Dans le courant de novembre dernier, ainsi que vous le savez, j'ai envoyé ma démission de maire à M. le préfet, pour les motifs que j'ai eu l'honneur de vous exposer en vous donnant avis.

» Cette démission n'ayant pas été acceptée, j'ai patienté d'abord quelque temps avant de la confirmer, et je me décidai ensuite à ne pas nécessiter des élections complémentaires de notre Conseil avant nos fêtes d'inauguration du port.

» Pendant ce laps de temps, j'aiété à même de constater que l'administration de notre ville devenait de plus en plus difficile et ingrate et qu'il en était de même de la présidence de nos séances, depuis que certains des derniers élus de nos collègues y ont introduit une façon de discuter et de faire à laquelle nous n'étions pas habitués.

» Dans ces conditions, j'ai prié dernièrement M. le préfet de vouloir bien me considérer comme démissionnaire.

» Cet honorable magistrat ayant persisté dans son refus, fut avisé qu'au besoin je cesserais de faire partie de notre assemblée communale pour me dégager de mon mandat de maire.

» Sans retard, donc, je l'espère, les électeurs auront à compléter le Conseil municipal pour lui permettre de faire choix de mon successeur.

» A la suite de la séance du 22 courant, j'ai prié M. le préfet de vouloir bien me comprendre dans la liste des conseillers municipaux à remplacer.

» Je vous remercie sincèrement ainsi que tous ceux de mes collègues dont je tiens mon mandat de maire, de la confiance dont vous n'avez cessé de m'honorer. Soyez persuadé que je conserverai un bon souvenir des excellents rapports que nous avons eus dans nos discussions, dont la solution a toujours été facilitée par vos habitudes de courtoisie et de politesse.

» Veuillez agréer, monsieur et cher collègue, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

» Le maire,
» G. WINTREBERT. »

BELGIQUE

Mouscron. — C'est dimanche 7 juillet, que sera célébrée la ducasse annuelle. A cette occasion, des divertissements — toujours les mêmes — seront *offerts aux habitants*.

Le dimanche 7, concert dans les jardins du cercle l'*Avenir* par l'*Harmonie Royale*, et concert suivi de bal au Casino donné par la société *Ste-Cécile*.

Lundi 8 juillet, grand carrousel; mardi 9, tir à la cible, offert par la ville au corps des sapeurs-pompiers; le dimanche suivant, concours aux jeux de boule, 500 fr. de prix et le dimanche 21 clôture de la ducasse par un concours de pigeons sur Lectour 500 fr. de prix, le soir illumination et feu d'artifice.

Banque populaire de Liége. — *On est toujours* sans nouvelles de M. Demarteau, le directeur-gérant. Samedi dernier, un mandat d'amener a été lancé contre lui.

Suivant certains journaux de Liége, il paraîtrait que la vérification qu'on a faite de la caisse a établi un déficit de 90.000 fr.

On vient de nommer deux experts comptables.

Départ du Shah de Perse pour l'Angleterre. — On écrit d'Anvers, 29 juin :

« Décidément nous reverrons encore le Shah de Perse demain après-midi, mais cela ne sera pas pour longtemps, et les curieux en seront pour leurs frais. Le Shah arrivera de Spa avec le Roi, qui l'aura rejoint à Malines. Le train brûlera la station du Sud et s'arrêtera au quai, près de la porte Scaldis. Là seront amarrés les deux yachts royaux envoyés par le gouvernement anglais, *Victoria and Albert* et *Osborn*.

»Les honneurs seront rendus à Leurs Majestés par un bataillon de ligne, accompagné de la musique, et par les corps spéciaux de la garde civique. *Autorités civiles et militaires seront à leur* poste.»

»L'embarquement se fera immédiatement, la marée étant à 5 heures 25.

L'exposition internationale d'horticulture à Tournai. — Nous venons de recevoir le programme des concours de la Grande Exposition Internationale d'Horticulture, qui aura lieu, à la Halle-aux-Draps, en septembre prochain. Ce programme est bien complet et parfaitement disposé ; il comprend neuf sections : 1° Les plantes de serres fleuries ; 2° les plantes ornementales : 3° les arbustes d'ornement et corbeilles ; 4° les arts horticoles ; 5° les fleurs coupées, bouquets et garnitures ; 6° pomologie, poires ; 7° pommes ; 8° fruits d'vers ; 9° culture maraîchère.

Le nombre des concours s'élève à cent cinquante.

La population de la Belgique au 31 décembre 1888 étant de six milliers 20 mille habitants, il faudrait 75 sénateurs et 150 députés, soit 6 sénateurs et 12 représentants de plus qu'il n'y en a, et il resterait un excédent de 30 mille, trop faible pour être représenté.

Si nous comparons ce recensement à celui de 1872 de façon à calculer la moyenne sur une période suffisamment longue, 12 ans, nous trouvons 56 mille habitants comme chiffre de l'augmentation annuelle moyenne, soit pour 2 ans 112 mille, et avec les 30 mille non représentés ci-dessus, 142 mille. Ce chiffre comporterait un sénateur et trois représentants, mais il n'obtiendra qu'un sénateur et deux représentants, la proportion entre les deux Chambres devant être respectée.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 29 juin.* — Maurice Lorthiois, rue Saint-Honoré, 12. — Henri Pargyn, rue des Arts, 174. — Victor Desprez, rue de Mons. — Jeanne Crepelle, rue du Chemin de Fer, 29. — Bertha Deschepper, sentier du Ballon. *Mariages.* — Félix Verlinde, 29 ans, sculpteur, rue Saint-Roch, 12, et Elisa Claro, 30 ans, lingère, rue Cugnot, 19. — Edouard Delhaye, 40 ans, tréfileur, rue de la Vigne, et Stéphanie Marin, 43 ans, tailleuse. — Gustave Vandenbroucke, 25 ans, cocher, rue de l'Espérance, 66, et Marie Willemyns, 20 ans, sans profession, rue de l'Espérance, 69. — Aimable Facheaux, 46 ans, tisserand, rue de Mouveaux, et Elise Lestienne, 48 ans, ménagère, rue de l'Alouette. — *Déclarations de décès du 29 juin.* — Emile Delplanque, 1 an, Grande-Rue, 272. — Frédérique Dubois, 62 ans, épicière, rue de la Guingnette. — Joséphine Destombes, 73 ans, pensionnaire de l'hospice. — Henri Defretin, 19 ans, tourneur en bois, rue Pintarque. — Arthur Boulnert, 1 an, rue Vauchanson. — Victor Vantieghem, 3 mois, rue de France. — Albert Dumez, 2 ans, rue du Moulin, 25. — Jean-Baptiste Glorieux, 78 ans, rue Decrème, 150. — Pierre Lecaudé, 6 mois, rue Delespaul, 12. — Malvina Dhuyvetter, 24 jours, rue Jean-Bart.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 29 juin.* — Marie Evrard, rue de la Blanche-Porte. — Sophie Dupoichelle, rue Haute-Voie. — Berthe Dubois, à l'Epinette. — *Jean Dantoing, rue Verte.* — Arthur Coupin, rue Claire-Lemettre. — Julien Stoffel, rue Delhaye. — Louis Vanderwal, rue Hauchard. — Fidèle Marlière, rue de la Latte. — Jeanne Dujardin, rue du Cœur-Joyeux. — Eléonore Donnais, Pont-de-Neuville. — *Mariages.* — Théodore Planckaert, 23 ans, tricur, et Marie Lemaire, 23 ans, soigneuse. — Albert Delesalle, 23 ans, sans profession, et Mélanie Decraene, 24 ans, tailleuse. — Charles Farvacque, 22 ans, rattacheur, et Marie Flipo, 20 ans, bobineuse. — Jean-Baptiste Verhiest, 46 ans, garçon brasseur, et Célina Bot, 44 ans, cabaretière. — Jules Voreux, 30 ans, tisserand, et Marie Bleuez, 27 ans, repasseuse. — *Déclarations de décès du 29 juin.* — Achille Vandekerckhove, 9 mois 24 jours, à la Bourgogne. Emile Canuso, 2 mois, rue Notre-Dame. — Emile Loosveldt, 6 mois 10 jours, Pont-de-Neuville.

Convois funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille POULET-LECUYER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Hyacinthe-Désirée-LECUYER, veuve de M. Charles-Louis POULET, pieusement décédée à Lys-lez-Lannoy, à l'age de 63 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 1er juillet, à 10 heures, en l'église de Lys-lez-Lannoy, sa paroisse, d'où son corps sera transporté à Avesnes-sur-Helpe, pour y être inhumé. Un service sera célébré le mardi 2 dudit mois, à 10 heures, en l'église d'Avesnes. L'assemblée à la maison mortuaire, au Presbytère, à 9 h. 1/2.

Les amis et connaissances de la famille GLORIEUX-GILLOT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, décédé à Roubaix, le 29 juin 1889, dans sa 80e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le lundi 1er juillet, à 4 heures, en l'église Ste-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Decrème, 148.

Les amis et connaissances de la famille BELVAUX-DUBOIS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Eugénie-Frédérique DUBOIS, décédée à Roubaix, le 28 juin 1889, dans sa 65e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 1er juillet, à 9 heures, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, *rue de la Guingnette, 42, à 8 h. 1/2.*

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 1er juillet 1889, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Philomène-Sophie CALLENS, épouse de M. Jean-Baptiste LEFEBVRE, marchand boucher, décédée à Roubaix, le 7 mai 1889, dans sa 44e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 1er juillet 1889, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-Joseph ELOY, marguillier de la paroisse Saint-Martin, époux de Dame Justine TOULEMONDE, décédé à Roubaix, le 6 juillet 1888, dans sa 67e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 1er juillet 1889, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Alfred BALLINGHIEN, décédé à Roubaix, le 30 mai 1889, dans sa 32e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — La Messe demandée par les anciens élèves de M. Faidherbe, aura lieu le même jour, à 8 heures 1/2. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 1er juillet 1889, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Florimond FLEURQUIN, époux de Dame Adolphine DEBRUYNE, décédé à Roubaix, le 29 juin 1888, dans sa 38e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église St-Joseph, à Roubaix, le lundi 1er juillet 1889, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Charles-Frédéric VANHUYSE, décédé à Roubaix, le 9 juin 1888, dans sa 54e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 1er juillet 1889, à 8 heures 3/4, pour le repos de l'âme de Monsieur Edouard-Joseph DELBAR, décédé à Roubaix, le 30 juin 1889, dans sa 73e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 1er juillet 1889, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Alfred-Charles-Victor JOYE, décédé à Roubaix, le 28 mai 1889, à l'âge de 15 ans et 2 mois, administré des sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient *pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer* le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le mardi 2 juillet 1889, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Irma-Léocadie-Joseph DECRANE, épouse de Monsieur François TISON, décédée à Roubaix, le 25 mai 1889, *dans sa 40e année*, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Des Obits de confréries seront célébrés en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, pour le repos de l'âme de Dame Julie-Augustine-Joseph DESFONTAINES, veuve de M. Constantin BEUSCART, mardi 2 juillet à 8 heures, obit de la *Confrérie du Sacré-Cœur; mercredi 3, à 8 h., obit de la Con*frérie de Notre-Dame de Lourdes; jeudi 4, à 8 h., obit de la Confrérie du Saint-Sacrement; vendredi 5, à 8 h., obit de la Confrérie des Trépassés. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mercredi, 3 juillet 1889, à 10 heures 1/4, pour le repos des âmes : de Monsieur Célestin MULLIEZ, décédé à Roubaix, le 23 juin 1888, dans sa 55e année, et de Dame Eugénie DEPLASSE, son épouse, décédée à Roubaix, le 22 novembre 1887, dans sa 54e année, administrés des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu la lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 4 juillet 1889, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Paul-Eugène-Persévérant-Joseph BERNARD, membre de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, époux de Dame Marie-Louise LEJEUNE, décédé subitement à Roubaix, le 4 juin 1889, à l'âge de 47 ans et un jour. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 4 juillet 1889, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Paul-Eugène-Persévérant-Joseph BERNARD, membre de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, époux de Dame Marie-Louise LEJEUNE, décédé subitement à Roubaix, le 4 juin 1889, à l'âge de 47 ans et un jour. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

VARIÉTÉS

La Pêche du Maquereau.

Le maquereau est un voyageur comme la sardine et comme le hareng ; il passe l'hiver dans les mers profondes ; Pléville-Peley les a trouvés au mois de novembre enfoncés dans la vase, sur les côtes du Groënland. Le printemps, c'est-à-dire l'amour, le décide à sortir de ses retraites et à se mettre en quête d'eau plus chaudes pour y frayer.

Il arrive sur les côtes de la Bretagne un peu avant l'arrivée des hirondelles, il est le messager des beaux jours dans un autre élément; mais les gros bataillons n'arrivent guère avant la fin d'avril. Le passage s'effectue du sud au nord avec une vitesse d'environ dix lieues par vingt-quatre heures; ils se suivent à la file et forment d'immenses bandes, tantôt larges que les pêcheurs appellent alors *un coup*, tantôt très étroites et méritant le nom de *limi* ou procession que leur donnent en pareil cas les marins. La rencontre d'une de ces lignes est une bonne fortune pour les chaloupes dont les filets ramassent quelquefois deux ou trois cents douzaines de ces poissons dans une marée, tandis qu'à quelque distance d'autres embarcations ne prennent rien.

Au moment de l'arrivage, les maquereaux ne *crochent* pas à la ligne. Les hommes de mer attribuent ce dédain de leurs amorces à une espèce de taie que ce poisson a à ce moment sur les yeux et qui les empêcherait de voir l'appât. En réalité, il doit en être des maquereaux comme du reste de la population aquatique qui ne mange jamais dans le temps du frai, et leur cécité transitoire, si cécité il y a, n'est pour rien dans le jeûne sévère auquel ils se résignent.

La traversée printanière de ces scombres est un voyage de noces, mais ce n'est pas, comme chez nous autres, un couple s'évadant furtivement à l'issue de la solennité, comme s'il rougissait de son bonheur, c'est un peuple tout entier qui se met majestueusement en route, non plus pour se soustraire à des *curiosités indiscrètes*, mais parce que le souci de la conservation de son espèce exige qu'il dépose les œufs qui la propageront dans les bas-fonds tutélaires et sur un un parcours assez vaste pour assurer leur subsistance aux êtres embryonnaires qui en sortiront. Leurs masses grouillantes s'en vont ainsi sous la nappe d'émeraude, aux sourds murmures des vagues écumantes la musique de ces épousailles, suivant rigoureusement la voie que les premiers ont tracée en confiant leurs œufs et leurs laitances à l'abime, et ils y sèment à leur tour leur postérité tout en cheminant.

La fécondité de ces poissons est extrême. Le *Dictionnaire des pêches* fixe le nombre des œufs trouvés dans le corps d'une femelle à 546,681 ; l'unité qui termine le dénombrement est peut-être hasardée, mais il suffit d'examiner le volume des deux grappes d'œufs et leur extrême petitesse pour se rendre compte que les gros chiffres de cet inventaire doivent toucher de bien près à la vérité. On peut donc se figurer aisément quelles doivent être les myriades d'embryons que les bancs de poissons, dont le passage se prolonge souvent pendant plusieurs semaines, doivent laisser derrière eux.

La pêche du maquereau commence vers mars et se prolonge jusqu'aux premiers jours de juin. Les chaloupes non pontées qu'on y emploie jaugent 6 tonneaux et ont de 26 à 28 pieds de longueur. Les bateaux partent en bande, mais, arrivés sur les lieux de pêche, ils étendent leur ligne, il faut un large espace au développement de leurs filets, qui ont jusqu'à 200 et 250 mètres de développement. Comme les chaloupes se laissent dériver sur leurs filets, elles sont toujours bout au vent; les filets ont alors une direction parallèle ; on laisse un intervalle de 300 à 400 mètres entre chacune de ces parallèles. Chaque filet a 20 brasses de long, une de hauteur; on les attache au bout les uns des autres et il y en a quelquefois 60 à 70 appartenant au même bateau. On fixe à l'extrémité une bouée, supportant une sorte de torchère terminée par une lanterne dont la chandelle suffit pour la nuit.

La besogne du soir est alors terminée, les pêcheurs mangent et dorment après avoir installé une vigie. Vers le point du jour, on relève les nappes: quatre hommes sont sur les avirons, les autres embarquent les filets et le poisson, et le mousse armé d'un havenau, rattrape ceux qui, se dégageant des mailles, essayent de s'échapper.

Les pêcheurs ont quelquefois à compter avec les gros poissons qui suivent les *bancs de maquereaux pour en faire leur* pâture. Les plus redoutables sont les squales et même de véritables requins qui, en poursuivant le poisson s'engagent dans les filets, s'y entortillent et les brisent, brisent soit avec leurs mâchoires à dents de scie, soit avec leur peau râpeuse; aussi quand les pêcheurs parviennent à les hâler à bord, c'est avec une sorte de rage qu'ils leur appliquent la punition de leurs méfaits. On a pris quelquefois des squales de cinq mètres de longueur qui pèsent jusqu'à 300 et 400 kilogrammes.

A l'époque où se fait la pêche du maquereau, la mer est couverte d'oiseaux de toute espèce et surtout de macareux et de guillemots qui, en poursuivant le poisson se prennent par milliers dans les filets ; les pêcheurs les acceptent comme un appoint, ils en gardent les plumes, quelques-uns les mangent, mais il est au moins douteux que ce soit un régal.

On pêche *encore* le maquereau à la ligne amorcée d'un morceau de poisson ou de viande ; le bateau est sous voile et court des bordées avec sa ou ses lignes à la traîne. Le vent frais est favorable à cette pêche qui dure environ trois mois.

Sous le rapport de la beauté, c'est-à-dire de la richesse du coloris, le scombre peut triompher sans conteste. Dans leur élément, la plupart des poissons sont d'un incomparable éclat ; à la vivacité à la diversité des couleurs qu'affecte le plumage des oiseaux, ils ajoutent ce chatoiement qui est le caractère des pierres précieuses. Nous avons tiré de la Méditerranée des *rascasses*, la pierre angulaire de la bouillabaisse, qui ressemblait à un morceau de métal en fusion ; un autre poisson était entièrement peint du bleu le plus éblouissant ; un autre, d'un vert tendre, se zébrait sur le flanc de hachures d'une teinte orangée ; mais le maquereau nous a toujours semblé l'emporter sur tous ceux-là, par les magnificences de son extérieur au moment où il sort de la mer ; l'opale la plus riche en irisement paraîtrait terne si on la mettait au côté de ce poisson dont le dos a les reflets de l'acier, et sur le corps duquel passent, en se détachant et en se fondant tour à tour les tons du prisme rehaussés par un glacis d'or. Cette brillante parure s'évanouit rapidement quand la vie est éteinte ; quelques heures après la capture, il n'en reste plus que des traces.

La chair du maquereau jouit d'une incontestable popularité dans les régions du centre et du Nord, et la gastronomie elle-même l'y tient dans une certaine estime. Il est loin d'avoir le même succès dans le Midi ; à Marseille, la ville piscivore par excellence, et où il se vend quelquefois vingt centimes et moins encore, ce scombre est très mal porté, et les veilléités d'entamer avec lui quelques relations intimes peuvent devenir compromettantes.

Nous nous souvenons d'avoir assisté à un changement de cabinet c'est-à-dire de cordon-bleu, que l'acquisition d'un de ces proscrits provoqua dans le ménage d'un Marseillais de nos amis. Sa cuisinière refusait d'aller chercher des maquereaux au *marché*.

— Eh ! té! Allez-y vous-même, s'écria cette émule de feu Vatel ; moi je tiens trop à mon honneur pour marchander le poisson de la canaille.

Et comme péroraison la bouillante phocéenne jeta héroïquement son tablier au nez de sa maîtresse. Sans partager ces dédains